



MRC de Témiscamingue

Angliers ★ Béarn ★ Belleterre ★ Duhamel-Ouest ★ Fugèreville ★ Guérin ★ Kipawa ★ Laforce ★ Laniel (INO) ★
Latulipe-et-Gaboury ★ Laverlochère ★ Lorrainville ★ Moffet ★ Nédélec ★ Notre-Dame-du-Nord ★ Rémigny ★
St-Bruno-de-Guigues ★ St-Édouard-de-Fabre ★ St-Eugène-de-Guigues ★ Témiscaming ★ Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 ● Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728) ● Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca ● Site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

LA MRC DE TÉMISCAMINGUE LANCE UN PROGRAMME POUR LA GESTION ET LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Ville-Marie, le 4 juin 2015 – Le 15 avril dernier, le conseil de la MRC de Témiscamingue a lancé un programme de prêt et de subvention pour la réalisation de projets de gestion et de mise en valeur du territoire. Le budget disponible est de 80 000 \$ pour l'année 2015. Les projets peuvent être de diverses natures : forestière, agricole, touristique et autre. Toute personne ou organisme peut obtenir un prêt ou une subvention : individu, entreprise privée, organisme sans but lucratif, municipalité. La date limite pour déposer une demande est le 14 juillet 2015. L'information sur ce programme (liste des projets admissibles) et le formulaire sont disponibles sur le site Internet de la MRC : www.mrctemiscamingue.qc.ca (section « Services et programmes », sous-section « Aménagement du territoire/développement »). Le nom de ce programme est : Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire. On peut aussi obtenir une copie de ces documents en téléphonant à la MRC : 819 629-2829.

Les demandes reçues seront analysées par le comité administratif de la MRC en août 2015 en fonction des critères suivants : aide maximale de 25 000 \$ par projet, priorité aux projets publics ou communautaires (par opposition aux projets privés), retombées (économiques, sociales ou autres) du projet, effort pour trouver d'autres sources de financement, projet concernant une ou plusieurs municipalités. Les demandes seront acceptées jusqu'à épuisement du budget de 80 000 \$.

Ce montant de 80 000 \$ est le revenu net de la gestion des baux (chalets, camps de chasse, gravières, sablières) pour l'année 2014. Au printemps 2014, la MRC a signé une entente de délégation pour la gestion de ces baux avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Tous les revenus liés à la délégation sont versés dans un Fonds de gestion et de mise en valeur (article 126 de la *Loi sur les compétences municipales*). 50 % des revenus bruts sont retournés au gouvernement. La MRC doit financer les salaires, équipements et inspections à même l'autre 50 %. S'il reste de l'argent, c'est le revenu net. La MRC peut utiliser les revenus nets pour subventionner des projets ou des activités de gestion et de mise en valeur du territoire.

– 30 –

Sources : Tomy Boucher, responsable des communications
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue
21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829, poste 234
Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : tomy.boucher@mrctemiscamingue.qc.ca

Daniel Dufault, coordonnateur
Service de l'aménagement et du développement régional
Téléphone : 819 629-2829, poste 230
Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : daniel.dufault@mrctemiscamingue.qc.ca